

Si la France avait atteint ses objectifs de développement des EnR...

Nous disposerions aujourd'hui d'un volume d'énergie supplémentaire correspondant à :

- 20% de la consommation de l'industrie française ou
- 8% de la consommation de tous les bâtiments résidentiels et tertiaires de notre pays ou
- 6 fois la capacité de production de Fessenheim

→ Il est urgent d'accélérer !

Note : L'objectif européen de la France pour 2020 était de 23% de la consommation finale élargie. La France est le seul Etat membre à avoir raté son objectif (19,1% à fin 2020). Cet écart correspond à un volume d'énergie de 64 TWh.

Le projet de loi accélération : une bonne base de travail (1/2)

- **Plusieurs points importants, et notamment :**

- La reconnaissance de la **raison impérative d'intérêt public majeur** (RIIPM)
- L'**accès au foncier** pour le solaire (Loi Littoral et Montagne, délaissés routiers et autoroutiers, solarisation des parkings)
- Le **partage de la valeur** avec les riverains des installations renouvelables

N° 889

SÉNAT

2021-2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 26 septembre 2022

PROJET DE LOI

(procédure accélérée)

relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

PRÉSENTÉ

au nom de Mme Élisabeth BORNE,

Première ministre

Par Mme Agnès PANNIER-RUNACHER,

Ministre de la transition énergétique

Le projet de loi accélération : une bonne base de travail (2/2)

- **Des leviers additionnels à mobiliser :**
 - L'introduction de **dispositifs de suivi des trajectoires** de développement des EnR (via des indicateurs sur les instructions des projets)
 - Des mesures pour développer la **chaleur et le froid** et les **gaz renouvelables**
 - Le besoin de clarifier le régime d'**artificialisation** des sols qui s'applique au solaire
 - Définir un cadre pour l'**agrivoltaïsme**
 - Etablir un délai maximal pour la **phase d'instruction** (complétude des dossiers)
 - Garantir que la planification des zones pour l'**éolien en mer** sera achevée fin 2024
 - Mieux encadrer la **phase contentieuse**
 - Des **textes d'application** qui doivent être pris sous 6 mois

N° 889
SÉNAT

2021-2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 26 septembre 2022

PROJET DE LOI

(procédure accélérée)

relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

PRÉSENTÉ

au nom de Mme Élisabeth BORNE,

Première ministre

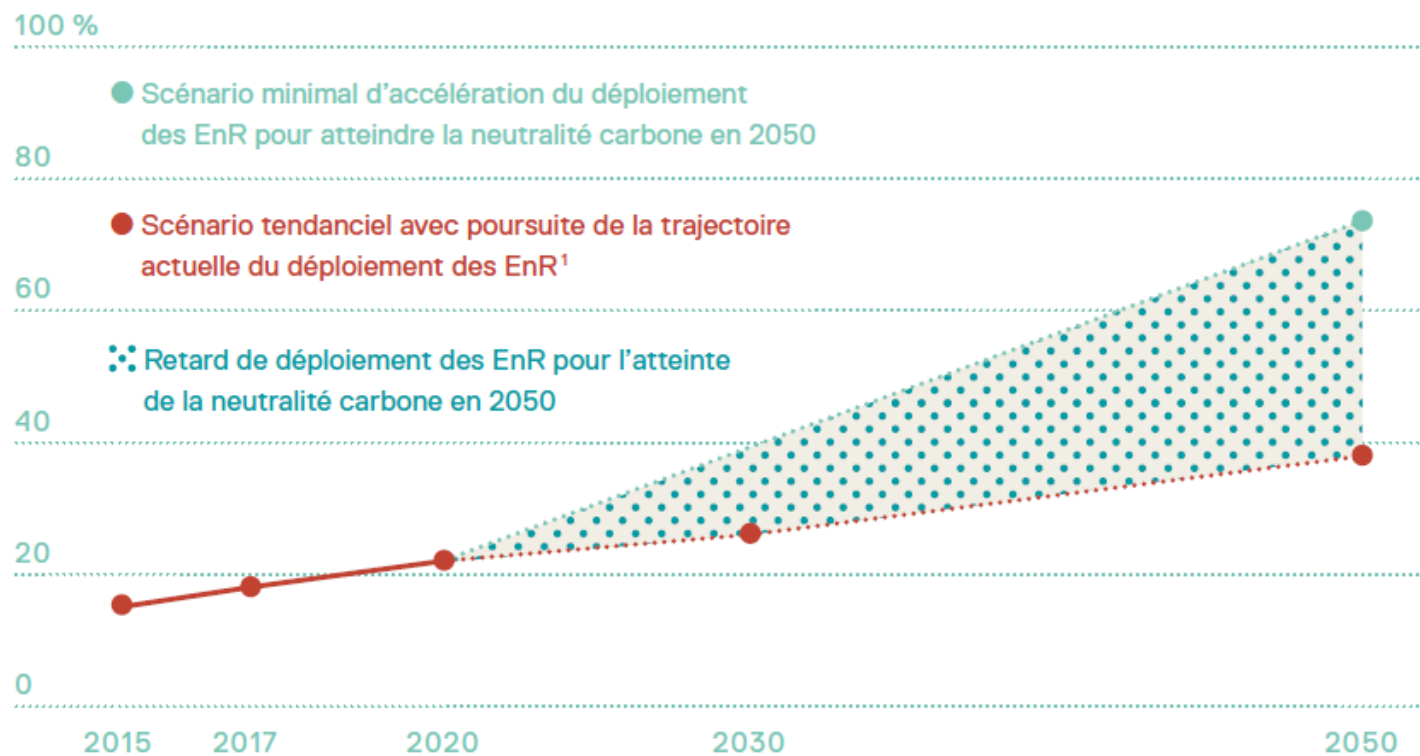
Par Mme Agnès PANNIER-RUNACHER,

Ministre de la transition énergétique

Si la France n'atteignait pas ses objectifs de développement des EnR en 2050...

EnR ET NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 : ACCÉLÉRER MAINTENANT OU ÉCHOUER

Part des EnR dans le mix énergétique français



1. Hypothèse d'une consommation énergétique sans réduction notable autour de 1 600 à 1 650 TWh sur le long terme.